



**FORMATION DES FORMATEURS SUR LA
PROTECTION DES
OBTENTIONS VEGETALES SELON LA
CONVENTION UPOV**

*28/11/16 au 02/12/2016
Genève*

**LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES
AU SEIN DE L'OAPI**

Par BELA Odile - OAPI

SOMMAIRE

- **PRESENTATION DE L'OAPI**
- **PROCEDURE DE PROTECTION
D'UNE OBTENTION VEGETALE**



**PRESENTATION DE L'ORGANISATION
AFRICAINNE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE
(O A P I)**



QU'EST-CE QUE L'OAPI

- Organisation intergouvernementale créée le 13 Septembre 1962 à Libreville**

- Ses principales missions :**
 - Délivrance des titres de propriété industrielle,**
 - Formation en propriété intellectuelle,**
 - Contribution à la promotion de la propriété littéraire et artistique**



LES ETATS MEMBRES

- Bénin
- Burkina-Faso
- Cameroun
- République Centrafricaine
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Mali
- Mauritanie
- Niger
- Sénégal
- Tchad
- Togo

LES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

- Une loi uniforme : l'Accord de Bangui et ses annexes
- Un office commun (OAPI)
- des procédures communes et centralisées
- La Délivrance d'un titre unique
- La Validité uniforme des décisions judiciaires

LES OBJETS PROTEGES

1. Les Inventions
2. Les Modèles d'Utilités
3. Les Marques
4. Les Dessins et Modèles Industriels
5. Les Noms Commerciaux
6. Les Indications Géographiques
7. La Propriété Littéraire et artistique
8. La Concurrence Déloyale
9. Les Schémas de Configuration (topographies) de Circuits Intégrés
10. Les Obtentions Végétales (01-01-2006)



PROCEDURE DE PROTECTION DES obtentions végétales





CONSTITUTION DU DOSSIER

Article 12

- Le formulaire OV10.01, qui doit contenir tous les renseignements prescrits relatifs au déposant, à l'obteneur et, le cas échéant au mandataire;
- L'identification du taxon botanique;
- La dénomination proposée ou provisoire;
- Le formulaire questionnaire technique qui contient la description technique succincte de la variété;
- La pièce justificative de paiement;
- Le pouvoir de mandataire;
- La photographie en couleur de la variété.

LIEU DE DEPOT

- **Au siège de l'OAPI (dépôt direct)**

- **Auprès des Structures Nationales de Liaison de l'OAPI avec les Etats-Membres (dépôt indirect)**



PUBLICATION

- La publication de la demande (aux fins d'opposition);
- La publication du certificat d'obtention végétale.



EXAMEN DE LA DEMANDE

1- Examen administratif

Effectué par l'O API

2- Examen technique (Test DHS)

- Effectué par les centres d'examen agréés
- A défaut, rachat des résultats



DELIVRANCE

Le titre est délivré sous forme de décision portant délivrance du certificat d'obtention végétale:

- Nom et adresse du déposant,
- Numéro et date de dépôt,
- Numéro et date de délivrance du COV,
- Noms des déposants et obtenteurs,



MAINTIEN EN VIGUEUR DES DROITS

Article 33

○ **Durée de protection : 25 ans à partir de la date de délivrance du COV**

○ **Les annuités doivent être payées à date anniversaire de la délivrance du COV, sous peine de déchéance.**

LES SANCTIONS

- L'objection (Art 17)
- La radiation (Art 27)
- L'annulation (Art 40)
 - Erreur sur la DHS
 - Erreur sur le titulaire
- La déchéance (Art 41)
 - défaut de maintien en vigueur
 - défaut de maintien de la variété

RECOURS

- La restauration
- La commission supérieure de recours

Thank you for your kind attention !

THE HEADQUARTERS OF OAPI
P.O.Box: 887 Yaoundé- Cameroon
URL: <http://www.oapi.int>

